
ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Setter (irlandais rouge et blanc)

Taille : Moyenne à grande.

Couleur de la robe : Couleur de fond blanc nacré avec plages de rouge.

Marques de couleur : Taches rouges de diverses grandeurs et aux patrons variés. Mouchetures admises.

Texture et longueur du poil : Poil droit. Franges soyeuses sur la poitrine, le flanc, à la partie postérieure des membres et sur la queue. Longueur modérée.

Corps : Fort et athlétique.

Forme et attache des oreilles : Attachées au niveau des yeux tout contre la tête.

Forme et port de la queue : Épaisse à la naissance et s'amenuisant en une pointe.

Pieds : Forts.
